

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la bibliothèque municipale du 771 chemin de la Beauce le 7 juillet 2015, à compter de 20h00

**Sont présents :**

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Pierre St-Louis, Daniel Palardy et Claude Lacasse formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2015-07-99

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Claude Lacasse, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 2 juin 2015 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 mai 2015
  - d) Nomination du maire suppléant et du substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville
  - e) Installation électrique au parc Calixa-Lavallée
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
  - a) Rapport de la représentante
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant
  - b) Resurfacement du chemin du Second-Ruisseau, de la Petite-Côte-d'en-Haut et du rang Lamontagne
  - c) Résultats de la rencontre avec les représentants du MTQ le 18 juin 2015 concernant des travaux sur la rue Labonté
- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
  - a) Rapport de la représentante
- 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - a) Rapport des représentants
  - b) Adoption des règlements de concordance au PMAD de la CMM et au SAD de la MRC de Marguerite-D'Youville – Prorogation de délai au 31 août 2015

- c) Projet de Règlement n° 274-1 amendant le Règlement n° 274 étant le Plan d'urbanisme aux fins de la concordance avec le PMAD de la CMM et le SAD de la MRC de Marguerite-D'Youville – Adoption
- d) Projet de Règlement n° 275-1 amendant le Règlement n° 275 concernant le zonage aux fins de la concordance avec le PMAD de la CMM et le SAD de la MRC de Marguerite-D'Youville – Adoption
- e) Règlement n° 278-1 amendant le Règlement n° 278-1 concernant les permis et certificats aux fins de la concordance avec le PMAD de la CMM et le SAD de la MRC de Marguerite-D'Youville – Adoption
- f) Assemblée publique sur le Projet de Règlement n° 274-1
- g) Demande de lotissement – Lot 4 833 469
- h) Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 4 mai 2015

10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial et de remerciements aux bénévoles pour le succès de l'activité tenue à l'occasion de la Fête nationale

12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

13- AUTRES DOSSIERS

- a) Déclaration des régions – Demande d'appui par la FQM
- b) Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la *Loi sur le tabac*

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- CORRESPONDANCE

- a) Transmission par la municipalité de Verchères des projets de règlements adoptés aux fins de la concordance avec le PMAD de la CMM et le SAD de la MRC de Marguerite-D'Youville

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2015 – ADOPTION**

**2015-07-100**

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**a) Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.**

**b) Lecture et adoption des comptes**

**2015-07-101**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2015 au montant de 114 135,50 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 7 juillet 2015 au montant de 114 135,50 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 mai 2015**

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

**d) Nomination du maire suppléant et du substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville**

**2015-07-102**

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

**DE NOMMER** le conseiller Ghislain Beauregard maire suppléant et substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville pour une période de un (1) an.

**ADOPTÉE**

**e) Installation électrique au parc Calixa-Lavallée**

**2015-07-103**

**CONSIDÉRANT** que des activités de plus en plus nombreuses auront lieu au parc Calixa-Lavallée en raison de la présence du four à pain communautaire ;

**CONSIDÉRANT** que des installations électriques sont nécessaires afin de compléter l'équipement de ce parc ;

**EN CONSÉQUENCE**, il proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

**QUE** des fonds soient réservés au montant de 2 000 \$ aux fins de faire installer un poteau et une entrée électrique de 100A avec distribution.

**ADOPTÉE**

**5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy nous signale qu'un nouveau mât a été érigé devant le Centre communautaire et que le drapeau du Canada a été ajouté à ceux du Québec et de la Municipalité.

Les travaux de rénovations de la salle communautaire, de la cuisine communautaire et des bureaux du Comité des loisirs et du Comité culturel et patrimonial vont bon train.

**6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

**a) Rapport de la représentante**

Madame Sylvette Savaria recommande la prudence pendant la période des vacances et de ne pas laisser la maison sans surveillance.

**7- VOIRIE ET AQUEDUC**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Ghislain Beauregard nous informe que les travaux d'émondage sont commencés de même que ceux relatifs à la réparation et réinstallation des panneaux de signalisation routière des rues et chemins municipaux.

Les travaux de réparation des nids de poule sur la rue Labonté sont complétés et ceux concernant la réparation de la sortie 107 Est de l'autoroute 30 sont actuellement en cours.

**b) Resurfaçage du chemin du Second-Ruisseau, de la Petite-Côte-d'en-Haut et du rang Lamontagne**

2015-07-104

**CONSIDÉRANT** l'invitation à soumissionner et le cahier des charges et devis descriptif envoyés le 26 mai 2015 à 4 entrepreneurs concernant le resurfaçage de correction-réparation du chemin du Second-Ruisseau, de la Petite-Côte-d'en-Haut et du rang Lamontagne ;

**CONSIDÉRANT** le rapport de soumissions pour les travaux de pavage et de resurfaçage du chemin du Second-Ruisseau, de la Petite-Côte-d'en-Haut et du rang Lamontagne sur une distance totale de 1 000 mètres daté du 19 juin 2015 déposé par le directeur général ;

**CONSIDÉRANT** que Les Entreprises Cournoyer Asphalte est le plus bas soumissionnaire au montant total de 56 107,80 \$ taxes incluses pour lesdits travaux et que la soumission est conforme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

**QUE** le contrat de resurfaçage du chemin de la Beauce, du chemin du Second-Ruisseau et de la rue Lavallée soit accordé à Les Entreprises Cournoyer Asphalte tel que suivant la soumission produite ;

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous documents et contrats pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**c) Résultats de la rencontre avec les représentants du MTQ le 18 juin 2015 concernant les travaux sur la rue Labonté**

Cette rencontre entre le maire Daniel Plouffe, le conseiller Ghislain Beaugard, le directeur général Claude Geoffrion et les représentants du Ministère des Transports et notamment Madame Lucie Tremblay, Chef du Service des inventaires et du Plan, a permis d'obtenir que les travaux de réparation de la chaussée sur la rue Labonté soit complétés et que ceux concernant la sortie 107 Est de l'autoroute 30 soient en cours.

Concernant la vitesse sur la rue Labonté, le Ministère des transports considère que la limite de 80 km / heure correspond au type de route et au milieu urbain dans cette partie de la Municipalité. Pour amener le Ministère à changer sa position quant à la vitesse et la faire réduire à 70 km / heure dans cette zone, les plaintes et demandes répétées des citoyens constituent une forme de démarche qui pourrait s'avérer efficace et à cet effet le numéro de téléphone pour rejoindre le service pour une urgence ou une plainte est le 450-655-1317 poste 1.

**8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ**

**a) Rapport de la représentante**

Madame Sylvette Savaria nous avise que le rapport de l'auditeur Raymond Chabot Grant Thornton concernant le Programme d'aide au transport adapté pour l'année se terminant le 31 décembre 2014 a été produit.

**9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**a) Rapport des représentants**

Monsieur Bruno Napert nous informe que le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 16 juin 2015 et a étudié les projets de modification à la réglementation d'urbanisme aux fins de la concordance avec le Règlement 162-25 relatif au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-

D'Youville et avec le Plan métropolitain d'aménagement et de Développement de la Communauté métropolitaine de Montréal. Le Comité s'est également penché sur la demande de lotissement relative au lot 4 833 469.

**b) Adoption des règlements de concordance au PMAD de la CMM et au SAD de la MRC de Marguerite-D'Youville – Prorogation de délai au 31 août 2015**

En réponse à la résolution numéro 2015-03-37 adoptée le 3 mars 2015 demandant un délai relativement à l'adoption des règlements de concordance tenant compte du Règlement n° 162-25 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville et du PMAD de la CMM, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé un délai expirant le 31 août 2015.

**c) Projet de Règlement n° 274-1 amendant le Règlement n° 274 étant le Plan d'urbanisme aux fins de la concordance avec le PMAD de la CMM et le SAD de la MRC de Marguerite-D'Youville – Adoption**

**2015-07-105**

**CONSIDÉRANT** que certaines dispositions du Règlement n° 274 étant le Plan d'urbanisme doivent faire l'objet de modifications aux fins d'en assurer la concordance avec le Règlement n° 162-25 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville et avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 2 juin 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le Projet de Règlement n° 274-1 amendant le Règlement n° 274 étant le Plan d'urbanisme aux fins de la concordance avec le PMAD de la CMM et le SAD de la MRC de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE**

**d) Projet de Règlement n° 275-1 amendant le Règlement n° 275 concernant le zonage aux fins de la concordance avec le PMAD de la CMM et le SAD de la MRC de Marguerite-D'Youville - Adoption**

**2015-07-106**

**CONSIDÉRANT** que certaines dispositions du Règlement n° 275 concernant le zonage doivent faire l'objet de modifications aux fins d'en assurer la concordance avec le Règlement n° 162-25 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville et avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 2 juin 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le Projet de Règlement n° 275-1 amendant le Règlement n° 275 concernant le zonage aux fins de la concordance avec le PMAD de la CMM et le SAD de la MRC de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE**

**e) Projet de Règlement n° 278-1 amendant le Règlement n° 278 concernant les permis et certificats aux fins de la concordance avec le PMAD de la CMM et le SAD de la MRC de Marguerite-D'Youville – Adoption**

**2015-07-107**

**CONSIDÉRANT** que certaines dispositions du Règlement n° 278 concernant les permis et certificats doivent faire l'objet de modifications aux fins d'en assurer la concordance avec le Règlement n° 162-25 modifiant le Schéma

d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville et avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 2 juin 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le Projet de Règlement n° 278-1 modifiant le Règlement n° 278 concernant les permis et certificats aux fins de la concordance avec le PMAD de la CMM et le SAD de la MRC de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE**

**f) Assemblée publique sur le Projet de Règlement n° 274-1**

**2015-07-108**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

**QU'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE** soit tenue le 25 août 2015 à 19h00 afin d'informer les citoyens sur le projet de règlement n° 274-1 et les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et d'entendre les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

**QUE** le lieu de la tenue de cette assemblée soit fixé ultérieurement étant donné les travaux actuellement en cours au Centre communautaire et que les citoyens soient avisés au plus tard le 15<sup>e</sup> jour précédant cette assemblée conformément aux dispositions de la loi.

**ADOPTÉE**

**g) Demande de lotissement – Lot 4 833 469**

**2015-07-109**

Le demandeur présente une demande de lotissement du lot 4 833 469 d'une superficie de 8 048,4 m<sup>2</sup> en deux lots : le lot 5 742 904 contenant 2 336,3 m<sup>2</sup> en superficie sur lequel est érigée sa résidence et le lot 5 742 905 d'une superficie de 5 712,1 m<sup>2</sup>. Le demandeur désire séparer la partie du lot sur laquelle est construite sa résidence du reste de la propriété utilisée à des fins agricoles et qui sera vendue à la corporation dont il est actionnaire et qui exploite la ferme. Le tout tel que le lui permettent les articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

À l'appui de sa demande il produit un plan de localisation préparé par Richard Dion, arpenteur-géomètre et un plan cadastral parcellaire préparé par le même arpenteur-géomètre en date du 9 juin 2015 sous sa minute 13 126.

**CONSIDÉRANT** que la résidence érigée sur l'emplacement a été construite vers 1967;

**CONSIDÉRANT** que la demande présentée est conforme aux dispositions du Règlement de lotissement (n°276) et notamment aux dispositions de l'article 7.4 dudit règlement ;

**CONSIDÉRANT** que la profondeur moyenne du lot est d'environ 60 mètres soit moins que les 75 mètres requis par l'article 7.8 du règlement mais que les bâtiments situés sur le lot faisant l'objet de la présente demande ont été construits bien avant l'adoption du règlement de lotissement (n° 276) le 15 janvier 2013 et du règlement précédent (n° 182) le 26 août 1991;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune autre résidence ne pourra être construite sur le lot 5 742 904 et que ce lot ne pourra faire l'objet d'aucun autre lotissement en raison de sa superficie et que le lot 5 742 905 demeure destiné à l'exploitation agricole et ne pourra faire l'objet d'aucun lotissement et que le projet de lotissement ne concerne pas l'implantation de bâtiments;

**CONSIDÉRANT** les articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2015-06-17 du Comité consultatif d'urbanisme adopté à sa séance tenue le 16 juin 2015 recommandant l'acceptation de la demande telle que présentée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Bruno Napert, et résolu à l'unanimité :

**D'ACCEPTER LA DEMANDE** telle que présentée et d'appuyer le demandeur dans ses représentations auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**h) Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 4 mai 2015**

**2015-07-110**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 4 mai 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Bruno Napert, et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** ledit procès-verbal.

**ADOPTÉE**

**10- ENVIRONNEMENT**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy a assisté à la séance d'information de la SÉMEC concernant l'usine de biométhanisation et de compostage ; le slogan « Nous y mettons toute notre énergie » a été lancé.

Des appels d'offre ont été placés relativement à la fourniture des organibacs (bacs bruns).

**11- CULTURE ET PATRIMOINE**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Pierre St-Louis nous rappelle que l'activité « Les vendredis du four » aura lieu les 17 juillet, 14 août et 18 septembre prochain ; cette activité permettra à tous ceux et celles qui le désirent d'apporter leurs pizzas et leurs pains pour les faire cuire au four à pain communautaire. Un fournier sera présent afin d'assurer le service.

**b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial et de remerciements aux bénévoles et leur conjoint pour le succès de l'activité tenue à l'occasion de la Fête nationale**

**2015-07-111**

**CONSIDÉRANT** le grand succès remporté par l'activité tenue au parc Calixa-Lavallée à l'emplacement du four à pain communautaire à laquelle était invitée toute la population et à laquelle ont joyeusement participé quelques 150 citoyens et citoyennes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, et unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations et remerciements au Comité culturel et patrimonial et aux bénévoles et leur conjoint qui ont permis cette joyeuse réunion citoyenne soulignant notre Fête nationale.

**ADOPTÉE**

## **12- LOISIRS**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Claude Lacasse nous signale qu'il est actuellement à la recherche de catalogues pour les équipements destinés à garnir le chapiteau de la SACV.

Pour ceux qui s'inquiètent des installations concernant le « skate park », les travaux d'installation devraient se faire d'ici environ deux (2) semaines ; tel que prévu, la SACV devait pouvoir utiliser la totalité de la dalle de béton à l'occasion de l'exposition avant que puisse être utilisée la partie de la dalle prévue pour cette nouvelle activité.

## **13- AUTRES DOSSIERS**

### **a) Déclaration des régions – Demande d'appui par la FQM**

2015-07-112

**CONSIDÉRANT** que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement ;

**CONSIDÉRANT** que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités ;

**CONSIDÉRANT** que 93% de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

**CONSIDÉRANT** que quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015 ;

**CONSIDÉRANT** que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

**CONSIDÉRANT** que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, et unanimement résolu :

**QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE** appuie la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte ;

**DE DEMANDER** à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- Des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC ;
- Une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec ;
- Des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées ;
- Des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

**ADOPTÉE**

### **b) Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la *loi sur le tabac***

2015-07-113

**CONSIDÉRANT** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique ;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la santé publique à l'effet



que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac* ;

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac ;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique ;

**CONSIDÉRANT** qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac* ;

**CONSIDÉRANT** que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé ;

**CONSIDÉRANT** que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

**QUE LA MUNICIPALITÉ** exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes ;

**QUE LA MUNICIPALITÉ** invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 Ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

**ADOPTÉE**

#### **14- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

Aucune question n'est présentée.

#### **15- CORRESPONDANCE**

**a) Transmission par la municipalité de Verchères des projets de règlements adoptés aux fins de la concordance avec le PMAD de la CMM et le SAD de la MRC de Marguerite-D'Youville**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt des projets de règlements adoptés par la Municipalité de Verchères aux fins de la concordance avec le PMAD de la CMM et le SAD de la MRC de Marguerite-D'Youville.

#### **16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2015-07-114**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Claude Lacasse, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h12.

**ADOPTÉE**

---

**Daniel Plouffe**  
Maire

---

**Claude Geoffrion**  
Directeur général et Secrétaire-trésorier